

L'espace brocante est exclusivement réservé aux particuliers souhaitant vendre des objets personnels d'occasion.

Localisation : parking de la Maison de la Nature

Nombre d'emplacements : environ 45

Surface attribuée : 3 mètres linéaires par emplacement

Conditions de participation :

Public concerné : Réservé aux particuliers habitants de la Ville de Loon-Plage

Vente d'objets personnels et d'occasion uniquement

Objets autorisés : Vêtements, livres, jouets, vaisselle, décoration, petit mobilier, articles divers d'occasion

Objets interdits : Produits alimentaires, animaux, armes ou objets dangereux, produits neufs destinés à la revente professionnelle, produits contrefaits ou illicites

La Ville se réserve le droit de refuser tout objet ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Modalités pratiques :

Tarification :

5 € par emplacement (3 mètres linéaires)

Le paiement valide définitivement l'inscription.

Inscriptions :

Les inscriptions se font à la Maison de la Nature

655 rue Gaston Dereudre 59279 LOON-PLAGE

Nombre de places limité (environ 45 places).

Les inscriptions seront enregistrées par ordre

d'arrivée, sous réserve de dossier complet.

Clôture des inscriptions : dans la limite des places disponibles

Les participants recevront une confirmation écrite avec les informations pratiques détaillées (plan d'accès, rappel des horaires, modalités de paiement).

Horaires :

Arrivée et installation : à partir de 7h00

Ouverture au public : 9h00 – 19h00

Fin de la vente : 19h00

Désinstallation : à partir de 19h00

Aucun départ anticipé ne sera autorisé pour des raisons de sécurité et de cohérence de l'événement.

Installation :

Les exposants doivent être autonomes (tables, chaises, barnums non fournis). Les véhicules devront être déplacés sur les parkings prévus après déchargement.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à :

- respecter les horaires et consignes de l'organisation ;
- maintenir son emplacement propre ;
- repartir avec les invendus et déchets ;
- adopter un comportement respectueux envers le public et les autres exposants ;
- disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant sa participation ;
- se conformer à la réglementation applicable aux ventes au déballage (attestation sur l'honneur demandée).

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Informations complémentaires : En cas d'intempéries majeures ou de contraintes de sécurité, la Ville se réserve le droit d'annuler ou d'adapter l'événement.

Contact : maisondelanature@loonplage.org

Informations actualisées : www.ville-loonplage.org ou sur le Facebook ou l'Instagram de la Maison de la Nature